



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CORÉALISATION POUR LA REPRÉSENTATION THEATRALE DU SPECTACLE INTITULÉ « LE CERCLE DE CRAIE CAUCASIEN » AVEC LE THEATRE DE L'ANTE	Décision 01/06/2023 N° DGS/2023/044

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2022/2023,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association « THEATRE DE L'ANTE », représentée par Madame Danielle RICOUX en qualité de Présidente, sise 2 Place du 14 Juillet à LANGEAIS (37130), un contrat de coréalisation ayant pour objet la représentation théâtrale du spectacle « LE CERCLE DE CRAIE CAUCASIEN », qui aura lieu le vendredi 07 juillet 2023 à 21h30 heures sous les Halles de LUYNES (37230).

Article 2 :

Le montant total de cette animation est arrêté à la somme de :

- 1 107.75 € TTC (Mille cent sept euros et soixante-quinze centimes TTC) pour la représentation,
- 300.00 € TTC (trois cents euros TTC) correspondant à la prise en charge des repas de 15 personnes.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité et à Madame la Trésorière payeur de la ville de Luynes.

Fait à LUYNES, le 1^{er} juin 2023

Le Maire,

 Bertrand RITTOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 05 JUIN 2023

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 05 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230601-DGS_2023_044-AR

